

CONVOCATION

Vous êtes prié d'assister aux **Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaires** des Associations qui se tiendront le **DIMANCHE 21 JANVIER 2024**

à **10 h 00 et à 10 h 15** au **Circuit de NOGARO**

Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire du Club Auto (10 h 00) :

- Adoption des nouveaux statuts de l'ASAAB (conformément à la circulaire FFSA du 23/12/2022)

Ordre du jour Assemblées Générales Ordinaires des Clubs Auto et Moto (10 h 15) :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité du Secrétaire Général,
- Rapport financier du Trésorier, approbation des comptes, affectation des résultats,
- Budget 2024,
- Cotisations 2024,
- Questions diverses.

René PASCOU,
Président.



POUVOIR

A.S. Automobile et Motocycliste Armagnac Bigorre
- Nogaro -

Je soussigné(e),

, (le MANDANT)

Carte de Membre n° Licence FFSA n° / Licence FFM n°

Donne pouvoir à, (le MANDATAIRE),

Licencié à l'ASAM Armagnac Bigorre,

pour me représenter lors des Assemblées Générales, prendre part à toutes les délibérations, et effectuer tout vote qui se tiendra le **Dimanche 21 Janvier 2024**.

FAIT A Le

SIGNATURE :

« Bon pour pouvoir »
Le MANDANT

SIGNATURE :

« Bon pour acceptation de pouvoir »
Le MANDATAIRE



BULLETIN DE RESERVATION

A retourner avant le 05 Janvier 2024

pour le repas du **Dimanche 21 Janvier 2024**

Montant : **22 euros** par personne / Chèque à l'ordre de **SAS TARBE**

Mme, Mr :	Réserve : couvert(s)
-----------	---

Apéritif Floc de Gascogne	❖ Velouté de châtaignes
Côtes de Gascogne	❖ Foie gras mi cuit insert de pommes caramélisées flambées à l'Armagnac
Brut de Joÿ	❖ Filet de pintade cuit basse température, jus corsé à l'Armagnac et gratiné de panais et butternut
Café - Armagnac	❖ Dessert maison

Signature :